



# Les communautés participent à la mise en œuvre du Système de Vérification de la Légalité (SVL) des bois au Cameroun à travers le Suivi communautaire des forêts en Temps Réel (STR).

Novembre 2018

L'implication des communautés locales dans la gestion des ressources forestières est effective au Cameroun depuis l'adoption de la loi du 20 janvier 1994 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche à l'aune de la tenue du sommet de la terre à Rio de Janeiro en 1992. Cette loi marque ainsi une étape décisive dans la rupture de la gestion monopoliste des ressources forestières par l'Etat - pour impliquer désormais les communautés locales afin de promouvoir la gestion participative des ressources forestières et la réduction de la pauvreté. La participation des communautés locales s'est d'avantage matérialisée avec la signature de l'APV-FLEGT<sup>1</sup> entre le Cameroun et l'Union Européenne. Ce processus vise à mettre fin aux importations de bois illégal en provenance du Cameroun sur les marchés européens. L'APV-FLEGT instaure un régime d'autorisation FLEGT qui s'appuie sur un Système de Vérification de la Légalité (SVL) des bois. Le suivi et le contrôle de l'activité forestière sont deux des éléments constitutifs du SVL. L'Observation Indépendante des forêts constitue une opération importante pour le développement et la mise en œuvre du SVL pour générer des informations fiables et crédibles sur l'état des forêts du Cameroun. L'association Forêts et Développement Rural (FODER) et l'ONG britannique Rainforest Foundation UK (RFUK) ont développé et testé le système dénommé « Suivi communautaire des forêts en temps réel » (STR) ou « Community-based real-time forest monitoring » (RTM), qui utilise la technologie ForestLink développée par RFUK, en vue d'améliorer la quantité, la qualité et la disponibilité de l'information sur les illégalités présumées commises dans les domaines forestier et environnemental. Pour la phase en cours (Août 2018<sup>2</sup> - Mars 2021), le projet « Intégrer le suivi communautaire en temps réel pour soutenir les moyens de subsistance et les forêts en Afrique centrale et de l'Ouest » (Projet RTM2), devrait permettre d'améliorer la gouvernance forestière grâce à une participation plus efficace des communautés forestières et de la société

- 
1. *Accord de Partenariat volontaire relatif à l'application des réglementations forestières, la gouvernance, le commerce du bois et des produits dérivés signé entre le Cameroun et l'Union Européenne le 06 octobre 2010. Il vise à réduire toutes les importations du bois d'origine illégale en provenance du Cameroun pour les marchés de l'Union Européenne.*
  2. *La seconde phase du projet RTM a démarré effectivement au Cameroun au mois d'octobre 2018, après une phase initiale de déploiement entre mars 2016 et mars 2018.*

civile. Ainsi, se trouveront améliorés les droits et les moyens de subsistance des communautés forestières pour une durabilité environnementale accrue. Le STR constitue une source d'information et de déclenchement des processus du Système Normalisé d'Observation indépendante Externe (SNOIE<sup>3</sup>) et contribue ainsi au suivi forestier et à une efficacité accrue du contrôle forestier (deux éléments constitutifs du SVL). Il s'inscrit pour ainsi dire dans la composante observation du SNOIE développé par FODER avec l'appui des Organisations de la Société Civile (OSC) camerounaises afin d'har-

niser les méthodes d'observation pour générer des informations crédibles.

Dans la précédente phase du projet, les outils technologiques ForestLink du STR ont été déployés et testés entre novembre 2016 et mars 2018 dans trois régions forestières au Cameroun à savoir : l'Est, le Sud et le Littoral ; notamment dans les arrondissements de Doumé, Mindourou, Lomié, Messamena, Abong, Pouma, Ngwei et Akom 2, couvrant une superficie d'environ **2 462 148 d'hectares**<sup>4</sup>.

## Les communautés impliquées dans le STR participent au suivi forestier à travers la collecte et la transmission d'alertes.

© FODER 2016

Le STR est un mécanisme de collecte et de transmission rapide des informations de qualité, relatives à l'exploitation des ressources naturelles, à travers des outils technologiques simple d'utilisation. Il s'agit d'une amélioration technique et technologique marquante des méthodes d'observation par les communautés riveraines des ressources naturelles telles que les forêts.



Photo 1. Observateurs communautaires en pleine collecte des informations sur les activités illégales à l'aide de la technologie ForestLink, décembre 2016

Les informations sur de présumés cas d'infractions forestières sont collectées à travers un smartphone et une application mobile<sup>5</sup> de collecte de données. Elles sont ensuite transmises en temps réel à l'aide d'un dispositif

de transmission, et stockées dans une base de données accessibles à travers une plateforme (**ForestLink Cameroon**) qui facilite la gestion, l'analyse et l'exploitation des dites données.

3. Le SNOIE est un ensemble de procédés de surveillance de l'exploitation des ressources naturelles basés sur une norme internationale (ISO 9001:2015) comprenant l'observation, la vérification, la communication et le lobbying. Il consiste à documenter et à dénoncer les violations liées à l'exploitation des ressources naturelles, suivre et diffuser les décisions des autorités compétentes. Le SNOIE est désormais certifié ISO 9001, le certificat a été obtenu en avril 2018.
4. Somme des superficies forestières figurant dans la publication : FAO/CIFOR, 2016. État du secteur forêts-bois du Cameroun (2015) – Rapport, par Cerutti P.O, Mbongo M et Vandenhaute M.
5. Collecteur

De novembre 2016 à février 2018, la quantité et la qualité des informations fournies sous formes d’alertes par les communautés sur de présumées illégalités forestières se sont améliorées. L’approche de collecte par les observateurs et leaders communautaires consiste à se rendre en forêt à la suite d’une suspicion d’exploitation forestière illégale aux environs du village ou à collecter les informations pendant les activités quotidiennes<sup>6</sup>. Les informations ainsi collectées de manière discrètes sont transmises à la plateforme une fois de retour au village via un système de transmission satellitaire. C’est ainsi que 552 alertes ont été transmises

à la plateforme ForestLink Cameroon par les communautés impliquées - ce qui démontre un bon niveau d’appropriation de la technologie par les communautés qui ont bénéficié de sessions de formation sur la légalité forestière, les droits des communautés locales dans l’exploitation forestières, les techniques d’OIE, leur implication dans le STR et enfin sur l’usage des outils de collecte et de transmission des alertes. Ce dernier sujet de renforcement de capacité à l’utilisation de la technologie ForestLink a également fait l’objet de séances de recyclages réguliers.

## Nature des illégalités présumées fréquemment dénoncées par les communautés

Trois grandes catégories d’informations relatives à l’exploitation des forêts constituent la grille de collecte de données sur l’application mobile « Collecteur ». Ces grandes catégories d’informations sont relatives à la protection de l’environnement, le respect des limites du titre

forestier, et le respect des normes techniques d’exploitation forestières. La Figure ci-dessous montre la répartition en pourcentage de la nature des 552 alertes transmises par les communautés.

### Nature des alertes sur la plateforme

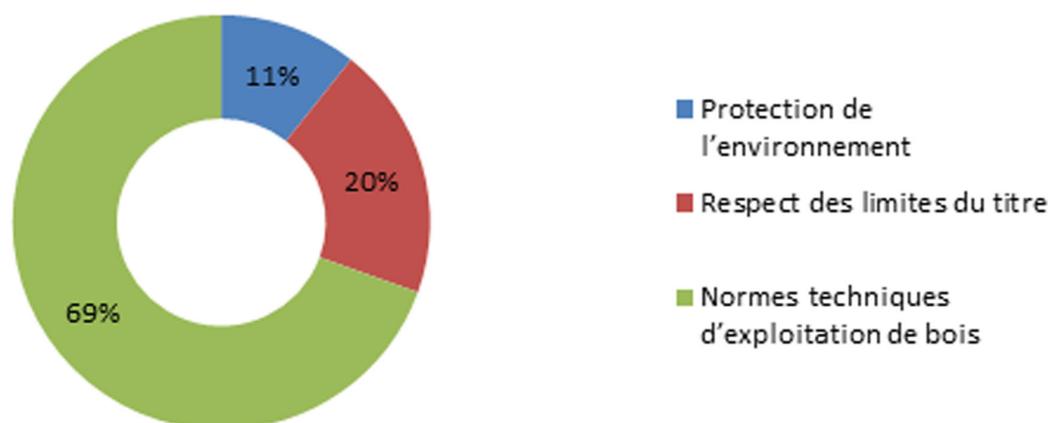


Figure 1. Nature des alertes transmises par les communautés cibles vers la plateforme ForestLink Cameroon entre novembre 2016 et février 2018.

6. Chasse, cueillette, agriculture, etc.

L'analyse des alertes sur la plateforme ForestLink Cameroon au 15 mars 2018 montre que, soixante-neuf (69) % des informations transmises par les communautés sont relatives au non-respect des normes techniques d'exploitation. Ces informations sont entre autre le non marquage des billes, le non marquage des souches, et des houppiers ; les bois gisant en forêt ; les coupes

sous-diamètre. La figure 1 montre que vingt (20) % des alertes transmises représentent les coupes hors des limites du titre forestier et 10% le non-respect de l'environnement notamment, l'obstruction des cours d'eau, l'abattage des arbres à moins de 30 mètres des cours et le nettoyage des engins de l'exploitant à l'intérieur des cours d'eau.

## Les communautés à travers le STR contribuent à l'efficacité du contrôle forestier : Sanctions survenues suite aux alertes des communautés

© FODER 2016

Le contrôle forestier au Cameroun est une opération qui vise à s'assurer que les gestionnaires des titres d'exploitation forestière attribués de manière régulière par l'Etat appliquent et respectent la législation et la réglementation forestière sur toute la chaîne de réalisation des opérations forestières<sup>7</sup>. C'est une mission régalienne de l'administration forestière assurée par le Ministère des forêts et de la faune (MINFOF). Cependant, le contrôle forestier est souvent confronté à plusieurs obstacles qui limitent son efficacité dans le suivi de la légalité forestière. Ceux les plus marquants sont entre autre l'insuffisance des ressources matérielles, logistiques et humaines.

Tout au long du déploiement du STR durant la première phase allant de novembre 2016 à mars 2018, les alertes communautaires transmises ont permis de déclencher 13 missions de vérification du SNOIE et provoqués 15 missions de contrôle dont 8 ont été accompagnées par les



Photo 2. Mission conjointe FODER-DDFOF du Haut-Nyong réalisée à la suite des alertes transmises par les communautés et ayant permis de saisir une importante cargaison de Bois, avril 2017

OSC membres du SNOIE. Des sanctions de la part du MINFOF ont été appliquées à l'endroit des contrevenants notamment les saisies de bois et de matériels, les Ventes aux Enchères Publiques (VEP) des bois saisis (avant la décision du ministre portant suspension des VEP en 2017), les amendes infligées, sanctions disciplinaires de certains agents corrompus du MINFOF, etc. L'analyse des sommiers des infractions forestières des mois de février et mai 2017 ont permis de constater la contribution des alertes communautaires à la suspension provisoire d'une unité de transformation de bois dans la région de l'Est

7. Guide du Contrôleur Forestier adapté à la Stratégie Nationale de Contrôle Forestier et Faunique et aux grilles de légalité de l'APV-FLEGT au Cameroun

Cameroun. On note en outre le déclenchement d'une descente sur le terrain de la Commission Nationale Anti-Corruption (CONAC) dans la région du littoral suite à la dénonciation de SUHE, une OSC locale impliquée dans le STR. Cette descente réalisée au moins octobre 2017 a permis d'interpeler plusieurs exploitants illégaux avec la contribution de la DDFOF de la Sanaga - Maritime.

## Défis et perspectives du STR au Cameroun

Le STR, de par les dénonciations communautaires à l'aide de la technologie ForestLink, a contribué à accroître le nombre de rapports de vérification adressés au CTE<sup>8</sup> via le SNOIE. A cet effet, le STR participe à faire de l'OIE un outil pertinent et efficace de lutte contre l'exploitation forestière illégale en mettant à la disposition des autorités compétentes et du public, les informations nécessaires à l'amélioration des pratiques, à la promotion de la légalité et de la bonne gouver-

nance dans le secteur forestier. Le STR utilisant ForestLink constitue un outil technologique innovant dont l'utilité n'est plus à démontrer pour la consolidation de l'APV-FLEGT au Cameroun. De ce fait, les communautés participent à la mise en œuvre du Système de Vérification de la Légalité (SVL) des bois au Cameroun. Le déploiement du STR a pour l'instant et compte tenu des facteurs temps et ressources, été limité à quinze (15) communautés lors de la précédente phase mais une montée en échelle du système est en cours. On a par ailleurs pu noter, grâce au projet RTM 1, une conversion de jeunes, autre fois exploitants illégaux, vers des activités agricoles. Pour la seconde phase du projet (RTM 2), plusieurs défis sont à relever vis-à-vis de l'extension des zones de déploiement du STR et de l'augmentation du nombre de communautés impliquées et une meilleure inclusion de leur diversité ; l'amélioration technologique continue de la technologie ForestLink pour la rendre toujours plus performante et facile d'accès ; la consolidation des acquis et un suivi technique régulier.

---

8. Comité Technique et d'Ethique : Organe de relecture des rapports d'OIE produits dans le cadre du SNOIE avant leur transmission au MINFOF.

*Toutes les opinions exprimées dans cette publication sont celles de FODER. Elles ne représentent pas nécessairement les points de vue des bailleurs et partenaires techniques et financiers.*

---



---

*Conception graphique:* Freedefo / 672 17 22 22 / kingfotie@gmail.com

Pour plus d'informations sur cette note  
veuillez contacter:

Christiane ZEBAZE HELLOW  
E-mail: [c.zebazehellow@gmail.com](mailto:c.zebazehellow@gmail.com)

Guy SAM BELOUNE  
E-mail: [gs.beloune@gmail.com](mailto:gs.beloune@gmail.com)

BP. 11417 Yaoundé  
Tél: 00237 242 005 248  
[www.oiecameroun.org](http://www.oiecameroun.org)  
[www.forest4dev.org](http://www.forest4dev.org)  
[snoiecameroun@gmail.com](mailto:snoiecameroun@gmail.com)